

DELIBERATION N°2025-035

L'an deux mille vingt-cinq le 26 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat de Prévention, Collecte, Valorisation des déchets de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à MALLEVILLE SUR LE BEC (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents Titulaires : AUGER Michel, BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DE ANDRES Carole, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DUTILLOY Brigitte, ENOS Jacques, FINET Pascal, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, MALCAVA Didier, PEUFFIER Régis, PIQUENOT Olivier, ROCFORT Françoise, SIMON Bertrand, SZALKOWSKI Denis, THIEBAULT Damien, TIHY André, VANDOOREN Bernard, VAN DUFFEL Christine et VILA Jean-Louis.

Pouvoirs : -

Suppléants votants : DANNEELS Philippe (suppléant de DELAMARE Frédéric), DEZELLUS Michel (suppléant de PRESLES Gwendoline), DEFLUBE Fabienne (suppléante de DUMESNIL Jean-François), DORLEANS Jacques (suppléant de PECOT Bertrand), GIRARD Jocelyne (suppléante de LEROUX Etienne) et LEMBOUCHER Alain (suppléant de DUONG Isabelle).

Suppléants non-votants : DOUVENOU Gérard.

Étaient excusés : DELAMARE Frédéric, DUMESNIL Jean-François, GENCE Claude, JEHANNE Éric, LEMBOUCEY Véronique, LEMBOUCHER Alain, LEROUX Etienne, PECOT Bertrand, PRESLES Gwendoline, SENINCK Régine, STAB Anne, VAN DEN DRIESSCHE André et VILLEY Cécile.

Étaient absents : AUBOURG Jean, CHAUVIERE Noël, DARMOIS Alexis, DUFROY Maria, DUONG Isabelle, FONTAINE Alain, HUNOST Sylvain, LEVASSEUR Dominique, LOUVEL Marilyne, MADELON Jean-Louis, MERCIER Damien, PIERRE Michel, ROBILLOT Philippe, SEYS Nicolas, TEMPERTON Joel, VAGNER Marie-Lyne et VANHEULE Philippe.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice Pôle Ressources Humaines & Insertion, MAROUARD Gilles – Directeur Pôle Collecte & Traitement, LEFRANC Sébastien – Responsable exploitation & Logistique, FABRE Sébastien - Responsable CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Adjointe CETRAVAL, BOITEL Dominique – Responsable de communication, MARTIN Mickaël – Responsable du Centre de tri & PAV, LEBAS Ilianna – Responsable Développement Commercial, ALLEAUME Gilles – Responsable Systèmes d'Information et RIVOALLAN Marie – Assistante aux Affaires Générales.

Titulaires.....	25	Suppléants votants.....	6	Suppléant non-votant.....	1
Pouvoir.....	0	Total votant.....	31	Présents.....	32

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 30.

Date de la convocation : 19 mars 2025. Secrétaire de séance : BEAUDOUIN Laurent.

CHANGEMENT D'UN DELEGUE DU PRECOVAL POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE ROUMOIS SEINE

Vu l'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la démission de Madame Aline DONNET-MOUSSEUX, cette dernière étant membre suppléante des représentants de la Communauté de communes de Roumois Seine au sein du PRECOVAL, il convient donc d'installer le nouveau délégué de la Communauté de Communes de Roumois Seine qui est représentée par onze délégués titulaires et trois délégués suppléants conformément aux statuts du PRECOVAL.

Vu la délibération de la communauté de Commune de Roumois Seine du 3 février 2025, qui fait acte du départ de Mme Aline DONNET-MOUSSEUX et de la désignation de Monsieur Sylvain GALLAIS pour siéger au Comité Syndical du PRECOVAL en tant que suppléant ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article unique : D'approuver la désignation du nouveau délégué de la communauté de communes de Roumois Seine comme suit :

- Suppléant : M. Sylvain GALLAIS

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRECOVAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.